



Motion pour un étendre le réaménagement de la zone 30 sur toute la longueur du boulevard Kaltreis

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg ;

- considérant le projet de réaménagement d'une zone 30 au boulevard Kaltreis ;
- considérant que le boulevard Kaltreis fait partie un quartier résidentiel ;
- considérant l'importance du parc Kaltreis en tant que lieu de récréation ;
- considérant les dispositions du Plan national de la mobilité 2035 encourageant de soumettre des tronçons plus longs des routes au régime 30 km/h ;

invite le Collège échevinal

- **à étendre le réaménagement de la zone 30 au-delà du tronçon actuellement prévu, pour couvrir le boulevard Kaltreis dans toute sa longueur, et à réaménager le gabarit et à mettre en place des mesures infrastructurelles de manière à faire respecter la vitesse de 30 km/h le long du boulevard Kaltreis ;**
- **à réduire le trafic à 20 km/h à la hauteur de l'aire de jeux par des mesures supplémentaires ;**
- **à permettre aux piéton:nes un accès plus facile au parc et à l'air de jeux à pied, en leur donnant la priorité à cet endroit.**

*Linda Gaasch
déli gréng Stad Lëtzebuerg
Conseil communal de la Ville de Luxembourg
27/03/2023*